



ABONNEMENTS :

Loire et Départements limitrophes
Six Mois 3 fr. 50
Un An 6 —
Autres Départements :
Six Mois 3 fr.
Un An 6 —
Les Abonnements doivent être adressés aux Bureaux du Journal, 77, rue Sainte-Elisabeth.

LE RÉVEIL ROANNAIS

POLITIQUE HEBDOMADAIRE

Organe Radical-Socialiste de la Région Forézienne

Désigné pour la Publication légale des Annonces Judiciaires et des Actes de Société de l'Arrondissement de Roanne

Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance

Les Lettres non affranchies sont refusées

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Pour tout ce qui concerne les Annonces, s'adresser à l'Imprimerie Forézienne, 6, Cours de la République.

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction au Gérant

PLACE DE LA LOIRE

ROANNE

Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les Lettres non affranchies sont refusées

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus

INSERIONS :
ANNONCES, le ligne 1 30 cent.
RÉCLAMES, le ligne 1 50 cent.
FAITS DIVERS, le ligne 1 20 cent.
Elles sont reçues à Roanne, à l'Imprimerie Forézienne, à Lyon, Agence Fourrier, 14, r. Confon, à Paris, Agence Havas, 8, p. de la Bourse.

SOMMAIRE. — Notre Défection. — Semaine Politique. — Echos de France. — La guerre au Dahomey. — Conférence d'Hygiène ouvrière. — Fin de l'Alliance antisocialiste. — Le Budget. — Les Employés. — La Taxe militaire. — Le Rendement des Impôts. — Mouvement ouvrier. — Casserie. — Chronique locale. — Chronique judiciaire. — Les Elections municipales. — Les Remèdes contre la Cochyliis. — Le Projet Maujan. — Faillites. — Etat-Civil.

Notre Défection

A en croire certains, la défection du Parti Radical Socialiste serait la cause de l'échec du Parti Ouvrier et de la forte majorité obtenue par l'Alliance Républicaine. D'abord pour qu'il y ait eu défection de notre part, il aurait fallu que nous fussions alliés et que le Parti Ouvrier comptât sur l'appoint de nos voix. Or qui ne sait que le Parti Ouvrier avait, le premier et en termes outrageants, dénoncé l'alliance que nous avions contractée en 1888. Depuis longtemps le Conseil municipal était divisé en deux tronçons bien distincts, les Radicaux Socialistes et les Socialistes guesdistes. Ceux-ci grisés d'être en nombre au Conseil municipal s'imaginaient que la ville entière était à eux; 4000 voix devaient au premier tour leur assurer un succès complet que plusieurs semaines auparavant, ils avaient déjà télégraphié aux organes socialistes. Quand le scrutin du 1er mai les mit en minorité, ils se souvinrent de nous et vinrent nous proposer l'alliance, ou plus exactement nous imposèrent leur suprématie, comptant se servir de nous comme d'un marchepied pour arriver au fer à cheval.

Il nous était concédé dix sièges, le passé nous a empêché d'accepter ces conditions, non pas que nous eussions l'idée de vouloir dominer, mais notre caractère d'hommes indépendants nous empêchait de nous abaisser au rôle de spectateurs passifs dans toutes les réunions. Nous ne demandions pas seulement l'honneur, nous voulions être à la peine, non pas celle de servir de cible, mais à celle de la défense des intérêts de la ville; cette peine nous étant refusée, nous avons décliné l'honneur.

Maintenant, nous sommes, nous aussi, des bourgeois, des ennemis, des hommes de cette classe contre laquelle le Parti Ouvrier part en guerre. Oui, nos voix sont allées à l'Alliance Républicaine, parce que conformément à notre programme qui veut la conciliation des classes, nous voulons démontrer que cette conciliation est possible et qu'elle seule peut amener des fruits durables. Nous ne sommes passés ni à l'opportunisme, ni à la réaction, nous restons ce que nous étions avant les élections, Parti Radical Socialiste. Nous avons trouvé dans la liste de l'Alliance, ce que le Parti Ouvrier présentait dans la sienne, des petits propriétaires, des petits commerçants, bien de ceux que l'on appelle aujourd'hui les travailleurs. Nous avons voté pour eux, parce qu'avant tout nous avons envisagé les inté-

rêts de tous, et que nous, savions pertinemment que le Parti Ouvrier au pouvoir serait, non pas tout pour tous, mais tout pour lui seul. Nous n'avons pas voté par haine, dans un sentiment de rancune, nous avons voté avec la pleine conscience et connaissance de nos actes, c'est pourquoi aujourd'hui encore, nous pouvons revendiquer notre autonomie, attester notre vitalité, c'est pourquoi à ceux qui crient : le Parti Radical Socialiste est mort, nous pouvons répondre à très haute et très intelligible voix :

Vive le Parti Radical Socialiste Roannais.

Semaine Politique

La politique présente vraiment des situations bien bizarres.

Après avoir conspué et chassé honteusement du ministère l'ancien président Crispi ; le peuple Italien est à la veille de le voir à nouveau présider les destinées de l'Italie.

Jamais situation ne fut plus embarrassée que celle dont jouit le roi Humbert en ce moment.

Esclave de la Triple alliance, enchaîné par les avances qu'il a faites et ses promesses envers l'empereur d'Allemagne, le roi d'Italie, malgré la nécessité de faire de nombreuses et sérieuses économies, se voit dans l'obligation d'entretenir sur le pied de guerre le peuple Italien et d'augmenter sans cesse les armements et les dépenses du ministère de la guerre.

Que peut-il sortir de cet embarras financier ? Une banqueroute inévitable.

Si toutefois cédant à un de ces mouvements qui font la grandeur des peuples, la nation Italienne comprenait ce qu'a de profondément humiliant la politique Rudini-Crispi et Cie, et n'hésitait pas à renverser l'ami des Allemands, il pourrait se faire qu'en établissant sur des bases fermes, sérieuses et solides une alliance Italo-française, le peuple Italien trouve dans ses nouveaux alliés, le concours, l'appui, les ressources qui lui manquent.

Jusqu'à ce moment, tant que siégera au Capitole le valet de Guillaume, nous ne devons sous aucun prétexte favoriser les Italiens et les aider de notre or, de notre crédit, de notre commerce.

Un roi honnête, digne descendant des antiques Romains, devrait comprendre que l'alliance des races latines est inévitable, fatale et qu'il devrait se former une confédération latine occidentale qui assurerait la Méditerranée contre les entreprises étrangères.

Hélas ! il y a loin du Romain de 1892 aux Romains des premiers temps de l'histoire Romaine !

Le gâcheur Guillaume continue à faire des siennes en Allemagne.

Le déséquilibre de son cerveau se manifeste de jour en jour.

On signale à chaque instant des excentricités de caractère qui nous le représentent sous son véritable jour.

Quand donc les habitants de la Germanie, si fière et si redoutable dans les anciens temps, si honorée sous Frédéric le Grand, se débarrasseront ils de cet être scrofuleux, rachitique, qui porte une couronne et qui tient dans ses mains les destinées d'un grand peuple.

A quoi songent les 200.000 socialistes qui protestent chaque jour contre les agissements du pouvoir impérial.

Le résultat des élections a donné la majorité aux opportunistes, à Roanne, soit, inclinons-nous devant le verdict populaire. Espérons toutefois que les Roannais n'auront pas trop à regretter leurs votes.

Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il a moins à craindre avec une politique de torture qu'avec une politique d'égoïsme, de violence et de brouillon, qui était celle d'une trop grande partie du Parti ouvrier.

Si les nouveaux élus ne font pas de bien, ils ne feront probablement pas beaucoup de mal.

Nous pouvons nous demander, malgré l'intérêt très vif que nous prenons pour la classe des travailleurs, et les réformes qu'elle réclame, où nous aurait mené une politique municipale dirigée exclusivement par les Butty, Fouilland, Aulas et Cie ?

L'opportunisme est un mal, les électeurs ne l'ont pas compris ; la politique exclusive, personnelle des chefs du Parti ouvrier est un autre mal.

Entre deux maux, il fallait choisir le moindre. C'est ce que les électeurs ont fait.

Ce n'est pas toutefois suffisant, il fallait faire mieux.

L' R

Echos de France

Depuis dimanche, Tours est relié téléphoniquement avec Paris. L'inauguration de la ligne a eu lieu à dix heures, à la mairie de Tours.

M. Fournier, ancien maire, a envoyé ses compliments à M. le président de la République et au président du conseil.

La rue Custine, à Montmartre, offrait dimanche matin un aspect pittoresque. De chaque côté du trottoir, entre la rue Ramey et la rue de Clignancourt, s'élevaient le long des maisons des files d'indigents. On leur faisait la distribution de vivres que nous avons annoncée et qui devait d'abord avoir lieu le 1er mai.

De nombreux commerçants de Paris, les bouillons Duval, MM. Marguery, Potin, Omer Decugis, Fouquet, etc., avaient envoyé gracieusement des provisions aux organisateurs à la tête desquels est Maxime Lisbonne, l'ancien colonel de la Commune.

Il a été distribué 2.000 rations de viande crue : biftecks, côtelettes, pots-au-feu, etc. ; 1.000 kilos de pommes de terre ; 50 kilos de fromage de gruyère ; 200 escargots ; 3 caisses de comestibles, de conserves et d'épicerie diverses ; des salaisons, du jambon, de la bière, une pièce de vin mise en bouteilles, etc. Il y avait aussi quelques paires de chaussures et des vêtements. Un marchand de tabac avait envoyé du tabac à priser et du tabac à fumer. Un coiffeur avait donné dix coupes de cheveux gratuites, et une sage-femme... deux bons d'accouchement gratuits.

La guerre au Dahomey

Encore que les préparatifs de l'expédition contre ce brigand de Béhanzin marchent avec une lenteur désespérante, il ne faut pas se lasser d'applaudir aux résolutions, viriles cette fois, prises par le gouvernement français.

Il était évidemment bien difficile d'avaler, sans souffler mot, la grosse pilule dahoméenne.

Deux résolutions restaient à prendre : Abandonner nos possessions du golfe de Bénin, fuir devant une poignée d'esclaves féroces et sanguinaires, laisser nos nationaux perdus dans ces parages aux prises avec ces bêtes fauves !

Ou défendre nos enfants, défendre nos droits, défendre ce morceau de terre sur laquelle flotte le drapeau français.

Le gouvernement pouvait-il hésiter une seconde ?

Et cette lettre insolente adressée par le roi nègre au lieutenant-gouverneur Ballot ne méritait-elle pas un châtement exemplaire ?

Ecoutez ce style de Béhanzin :

« Je ne suis jamais allé en France faire la guerre, et je vois avec peine que la France m'empêche de la faire contre un pays africain ; cela ne la regarde pas. Si vous n'êtes pas contents, vous pouvez faire ce que vous voudrez ; moi, je suis prêt. »

Immédiatement des ordres ont été donnés pour renforcer les garnisons françaises de Kotonou, Porto-Novo et Quand-Popo.

Le Héron est arrivé à Kotonou avec des tirailleurs sénégalais, et la Ville-de-Céara, paquebot des Chargeurs réunis, apportant un détachement de 133 hommes auxquels ont été joints des artilleurs

de marine française a dû arriver sur la côte des Esclaves vers le 20 avril.

On équipe également, en Algérie de forts détachements de la légion étrangère et, le 5 mai, le colonel Dodds, commandant supérieur du Bénin, s'est embarqué à Bordeaux pour Kotonou.

Le colonel Dodds était accompagné du commandant Gonard, chef d'état-major ; du capitaine d'infanterie de marine Mermet ; des capitaines d'artillerie marine Fallières et Lompard et du capitaine Nicol, chargé de la construction des baraques qui seront installés à Kotonou pour y recevoir les renforts.

L'armée de Béhanzin compte environ 12.000 hommes dont 4.000 sont armés de carabines et de mousquets Winchester ; elle possède six canons-revolvers et ce corps d'abominables mégères appelées les amazones du Dahomey, qui se recrutent parmi les femmes stériles de ce pays de brigands et d'assassins.

On voit que la valeur des troupes qui vont être envoyées sur le golfe de Bénin trouvera à s'exercer.

Les anciennes fautes commises par la marine française, fautes que nous expions cruellement à cette heure, ne se renouvelleront pas ; un châtement mérité sera infligé à ce roi nègre, et si un nouveau traité intervient avec son successeur, il y aura tout lieu de croire que cette fois il ne sera pas violé.

Evariste CARRANCE.

Conférence d'Hygiène ouvrière

Les conférences organisées par le Congrès d'hygiène ouvrière ont continué cette semaine par une causerie très applaudie de M. le docteur Napias, inspecteur général des services administratifs au ministère de l'intérieur, membre du comité consultatif d'hygiène de France, secrétaire général de la Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle. Le savant conférencier traitait de l'hygiène du travail.

Le travail est fait à l'air libre, à l'air confiné ou à l'air comprimé. Dans le premier cas (cultivateurs, cantonniers, etc.), peu de précautions à prendre ; les règles générales de l'hygiène suffisent. Dans le second cas, renouveler l'air fréquemment. Le docteur Napias cite une statistique d'après laquelle la mortalité est bien plus grande parmi les employés de chemins de fer qui travaillent dans les bureaux que parmi ceux qui travaillent sur la voie en plein air.

Dans le troisième cas, ne passer jamais, sans transition, de l'air comprimé à l'air extérieur si l'on ne veut pas déterminer la rupture de vaisseaux sanguins de la membrane du tympan et occasionner la paralysie.

La température du milieu ambiant (cuisiniers, fondeurs, puddleurs, etc), entraîne de graves accidents, crevasse la peau, Eviter surtout le rayonnement sur les yeux au moyen de verres noirs. Les gaz et les poussières que l'on respire peuvent se diviser en deux classes : les toxiques et les délétères, et ceux qu'en apparence on croit pouvoir respirer sans danger.

Ces derniers sont pourtant meurtriers. Ainsi sur cent tailleurs de silex, 80 meurent phthisiques ; il en meurt 70 0/0 parmi les aiguiseurs d'aiguilles, 45 0/0 parmi les lithographes 40 0/0 parmi les tailleurs de meules, 7 0/0 parmi les ouvriers en ciment, 5 0/0 parmi les ouvriers en laiton.

« Il est remarquable, dit M. Napias, que ce sont les poussières les plus dures qui font le plus de victimes. Ces poussières ne donnent pas la phthisie, pas plus que le froid ou le chaud, mais elles recouvrent les bronches, entravent la circulation ; les plus dures font même des sortes de plaques dans les bronches et y préparent en quelque sorte une demeure aux microbes de la phthisie. Les poussières ne peuvent donner la phthisie que dans un seul cas, c'est lorsqu'il s'en trouve des crachats desséchés de phthisique. C'est pourquoi il ne faut jamais balayer les ateliers pendant

qu'on y travaille. » Quels seront les remèdes ? Pas une ventilation générale dangereuse parce qu'elle remue toutes les poussières, mais une ventilation localisée à l'endroit où travaille l'ouvrier, au moyen de hottes, de cheminées d'appel, d'aspirateurs, etc. Employer des appareils clos pour la pulvérisation et le broyage des matières. User d'eau pour abattre les poussières. Quand on est en plein air se servir de masques ou de respirateurs.

L'attitude du corps pendant le travail a une très grande influence sur la santé. L'attitude assise congestionne les organes de la digestion ; l'attitude courbée (remouleurs, cordonniers, etc) enfonce le sternum dans la poitrine et détermine des affections cardiaques. M. Napias s'élève avec force contre l'obligation imposée aux vendeuses des magasins de rester debout.

Les dangers d'une pareille mesure à l'égard de femmes destinées avant tout à être des mères saines et fortes, sont tels que la loi oblige les patrons à mettre des sièges à la disposition de leurs employées.

Quant à la durée du travail, M. Napias prouve, d'après diverses expériences, que le repos hebdomadaire est nécessaire à l'homme pour recouvrer les forces, qu'il dépense chaque jour et qu'il ne recouvre pas complètement chaque nuit.

Le Punch du X^e Arrondissement

Samedi, salle Lender, rue de Strasbourg, le comité radical socialiste du dixième arrondissement, assisté de deux comités républicains du quartier de la Porte Saint-Martin, offrait un punch au citoyen Thuillier, conseiller municipal du quartier, à l'occasion du deuxième anniversaire de son élection.

Les deux députés de l'arrondissement, les citoyens Brisson et Maujan, assistaient à cette fête républicaine, ainsi que les citoyens Faillat, conseiller municipal ; Bonnet, maire, et Fabre, adjoint.

Les orateurs ont vivement félicité le citoyen Thuillier de son attitude laborieuse au Conseil.

Le citoyen Brisson a porté un toast au progrès républicain et à la défaite du cléricalisme.

Le citoyen Maujan a surtout insisté sur le bulletin de vote, sauvegarde des institutions républicaines et instrument pacifique des réformes sociales.

A citer aussi le toast du citoyen Faillat, pour assurer le citoyen Thuillier de l'estime et de la sympathie de tous ses collègues.

Au cours de la soirée, le citoyen Thuillier a donné d'intéressants détails sur les prochains travaux du Conseil municipal.

On s'est séparé au cri de : « Vive la République. »

Fin de l'Alliance antisocialiste

La nouvelle alliance n'a pas de chance. Les commentaires de la presse républicaine ont, parait-il, inspiré de salutaires réflexions à quelques-uns des personnages qui avaient, un peu à la légère, donné leur adhésion.

Hier, c'était M. Yves Guyot qui se dégageait après coup de ses de ses premiers engagements.

Aujourd'hui, c'est M. Léon Say lui-même, qui, dans une longue lettre publiée par les Débats, critique le programme public :

« Je suis entré dans la vie politique, dit-il, pour défendre la République et le gouvernement parlementaire, contre les tentatives de restauration de régimes monarchiques et autoritaires, et je n'ai pas changé d'opinion. La classification des citoyens en deux catégories, ceux qui veulent accroître l'action de l'Etat et ceux qui veulent relever l'action de l'initiative privée, est excellente en soi et je me range dans la seconde catégorie. Mais cette classification ne peut pas être unique, ni faire obstacle à cette autre classification séculaire de monarchistes et de républicains. Il peut y avoir, dans des circonstances dé-

terminées, une action commune entre les monarchistes et les républicains.

« Les radicaux et les monarchistes en ont donné très souvent l'exemple dans les questions de cabinet et pour renverser les gouvernements. Je me suis moi-même allié aux radicaux, et je le ferai encore, pour défendre la liberté du commerce. Mais des rencontres de scrutin ne constituent pas l'indifférence en matière politique. Je puis concourir avec des radicaux ou des monarchistes, dans des circonstances déterminées, à produire un effet limité, mais je n'abandonne jamais mon parti, qui est celui de la République. C'est ce que j'ai exprimé dernièrement à la Chambre des députés en disant que je n'étais pas plus en 1892 qu'en 1871 disposé à la fusion des deux centres. »

D'autre part, M. E. Demolins, promoteur de l'Alliance, répond à M. Yves Guyot, au sujet de l'inscription de son nom, une lettre dont nous extrayons ce qui suit :

« Je dois cependant vous faire observer qu'il n'a été inscrit que parce que vous m'avez donné votre adhésion formelle et la lettre que vous m'adressez ne contredit pas ce point.

« Vous avez même pris soin d'accentuer cette adhésion en publiant dans votre journal, le Siècle, non seulement notre programme, mais encore la liste des premiers adhérents contenant votre nom.

« Enfin, vous avez consacré à notre Société, dans le même journal, un article absolument approbateur qui se termine ainsi : « Notre civilisation vieillie ne prendra la bonne direction que quand elle sera suffisamment éclairée, et ce sont les Associations comme l'Alliance antisocialiste qui lui donneront les lumières qui lui manquent.

« Il est donc bien manifeste qu'il n'y a pas eu de surprise.

« Si vos sentiments de la première heure ont été modifiés par les attaques d'une partie de la presse radicale, nous n'en sommes pas responsables. »

A quoi M. Yves Guyot répond en faisant insérer la note suivante dans l'agence Havas :

« M. Demolins publie ce soir dans le Temps une lettre dans laquelle il prétend que M. Yves Guyot avait donné son adhésion formelle à l'Alliance antisocialiste.

« M. Yves Guyot lui oppose un démenti. « La lettre que publie M. Léon Say prouve que M. Demolins prend facilement pour des adhésions une simple conversation. »

Enfin M. Deschanel a déclaré à un de nos confrères que la ligué à peine formée n'existe plus :

« En présence de diverses rétractations, a dit M. Deschanel, le promoteur de l'Association, M. Demolins, croit devoir renoncer à l'adhésion des hommes politiques ; il va modifier son plan et faire appel à des hommes d'affaires et à des savants.

« Ce changement de plan sera expliqué demain par M. Demolins dans une lettre, rendue publique, où il rendra la parole à tous les adhérents.

« — Ferez-vous partie de la nouvelle association, M. le député ?

« — Pour moi, me voilà dégagé par la force des choses, si j'ai à m'expliquer, je le ferai à la tribune, de cette façon, il n'y aura aucun malentendu. »

L'Alliance antisocialiste était née samedi. Elle est morte mardi matin.

C'est tout ce qu'elle pouvait vivre.

LE BUDGET

La commission du budget reprend ses travaux.

Elle va entendre le rapport de M. Salis sur la réforme des boissons.

Nous souhaitons de tout notre cœur que cette réforme puisse être votée. Il n'est que temps d'en finir avec les taxes qui grevent les boissons hygiéniques. Mais nous nous demandons comment la commission pourra concilier le dégrèvement complet des vins, cidres et bières avec le maintien du privilège des bouilleurs de cru.

Que les licences soient majorées, nous trouvons cela tout naturel. Que l'alcool soit également surtaxé, rien n'est plus indiqué. Mais à mesure que nous élevons le prix de l'alcool, n'aurons-nous pas à redouter une fraude plus considérable ? Et quelle est surtout l'origine de la fraude, sinon le privilège des bouilleurs de cru, tel qu'il s'exerce aujourd'hui ?

C'est grâce à ce privilège, c'est grâce à l'abus qui est fait de ce privilège que, dans nos campagnes, l'alcool circule clandestinement. Le bouilleur ne se contente pas, en effet, de brûler sa récolte de fruits, il brûle la récolte d'autrui ; il brûle des racines et des grains. Et des quantités énormes d'alcool échappent ainsi à l'impôt. Que sera-ce quand les droits seront encore majorés ? Que sera-ce quand une prime énorme sera offerte aux fraudeurs ?

Pour ne rien cacher de notre pensée, nous considérons la réforme des boissons comme très compromise, la Chambre ne paraissant pas avoir le courage de réglementer le privilège des bouilleurs de cru.

Et, cependant, cette réforme des boissons constituait la « caractéristique » du budget de 1893...

Et cependant, une expérience déjà longue nous prouve que c'est seulement au moyen de la loi de finances qu'il nous est possible d'introduire un peu de justice dans l'impôt...

Que faire ? La commission du budget a le devoir d'envisager déjà l'impossibilité où elle se trouvera probablement de faire voter cette année la réforme des boissons.

D'autres remaniements de taxes s'imposent alors, car il faut absolument que la prochaine loi de finances contienne, comme la précédente, des réformes fiscales.

Nous n'avons que l'embaras du choix. Il serait possible, dès cette année, d'en finir par exemple, avec l'impôt des portes et fenêtres.

Il serait possible, en outre, de continuer la chasse aux droits fixes d'enregistrement en votant la proposition de MM. Brisson et Dupuy-Dutemps.

Ces deux réformes ne modifient rien à l'équilibre budgétaire. Elles se suffisent à elles-mêmes. Il s'agit d'un simple déplacement d'impôt. Mais, dans les deux cas, l'égalité proportionnelle est enfin rétablie entre contribuables. — P. D.

Tout le monde descend

L'avez-vous comprise cette ironie sanglante ? Non, les faits du jour vous absorbent trop, Mathieu ou Honoré ont bien d'autres soucis. Pourtant, ce soufflet cinglant tout patriotique lancé par le maître de la race teutonne n'a pas reçu réponse.

Nos ministres trop occupés, pas plus que notre président n'y ont songé, où s'ils y ont songé, c'était en songe.

L'Orient-express, ce rapide transport qui sillonne trois puissances est passé aux mains allemandes.

A Avrecourt, tout le monde descend, ainsi le veut le grand seigneur dont le décret, il y a cinq jours, passa inaperçu bien qu'exécuté méthodiquement, ou pour mieux dire militairement. C'est bien fait, mon devoir est la résignation, pourtant, quelle nausée me prend, quelle déconsidération pour ce ramassis de gens qui font la sourde oreille et dont pas un ne relèvera le gant.

Oeil pour oeil, dent pour dent, sans quoi vous êtes tous des lâches.

MELCHIOR.

LES EMPLOYÉS

Importante réunion

L'Association parisienne des employés aux écritures a tenu, samedi dernier, sa réunion mensuelle au siège social.

Cette réunion a été particulièrement intéressante, car elle prouve combien cette jeune société professionnelle a rapidement conquis une place des plus importantes.

Après avoir rendu compte des divers travaux du conseil d'administration pendant le mois d'avril, le président M. Marcel Séches, a fait connaître dans tous ses détails, ce qui s'est passé au congrès tenu à Compiègne, le 24 avril. Ensuite, à l'unanimité, la réunion a témoigné son approbation en adoptant l'ordre du jour suivant, proposé par un sociétaire :

« Les membres de l'Association parisienne des employés aux écritures en leur réunion mensuelle du 7 mai 1892, après lecture du procès-verbal du congrès tenu à Compiègne, le 24 avril dernier, complété par les détails fournis par leurs délégués ;

« Adressent leurs félicitations à l'Association des comptables et employés de Compiègne pour l'heureuse initiative qu'elle a prise en faisant appel aux sociétés d'employés de France pour étudier les moyens de s'unir étroitement et pour avoir fait acte de solidarité et d'abnégation en acceptant les bases déjà posées en vue d'une fédération, par leurs collègues de Paris, Nancy, Saint-Quentin, Nice et Rouen ;

« Remercient sincèrement les sociétés correspondantes de Marseille, Montpellier, Calais, Béziers, Nancy, Nice et Rouen (chambre syndicale), pour la confiance qu'elles ont témoignée à l'Association parisienne des employés aux écritures en lui donnant le mandat de les représenter au congrès de Compiègne ;

« Envioient l'expression de leur reconnaissance à l'Association amicale des voyageurs, employés et dessinateurs de Saint-Quentin, pour le concours spécial que ses délégués ont apporté audit congrès ;

« Et manifestent l'entière confiance qu'ils ont dans les résultats à venir, en approuvant la ligne de conduite suivie par le conseil d'administration de l'Association parisienne des employés aux écritures, dans l'impulsion qu'il donne sans cesse aux questions touchant l'amélioration de la condition sociale des employés. »

Nous terminerons ce compte rendu en rappelant aux nombreux intéressés que le siège social de l'Association parisienne des employés aux écritures est à Paris,

39, boulevard de Strasbourg. Le conseil d'administration s'y réunit tous les samedis de neuf à onze heures du soir.

Les autres jours, pour tous renseignements, demande de statuts et de bulletins d'adhésion, s'adresser par lettre au secrétaire général de l'association, M. André Valentin, 4, rue Ctephenson.

La taxe militaire

On sait que la nouvelle loi de 1889, sur le recrutement de l'armée, a assujéti au paiement d'une taxe militaire annuelle ceux qui par suite d'exemption, d'ajournement, de classement dans les services auxiliaires ou dans la seconde partie du contingent, de dispense ou par tout autre motif, bénéficient de l'exonération du service dans l'armée.

Ce n'est qu'en 1891 que cette disposition a reçu sa pleine et entière application. Il est intéressant de connaître les résultats que celle-ci a eus.

Le produit de la taxe a été de 561,110 fr. 67. Le nombre des assujettis ayant payé la taxe s'est élevé à 61,568 ; en outre, il y a eu 25,532 assujettis non imposés pour cause d'indigence.

C'est naturellement le département de la Seine qui a eu le plus grand nombre d'assujettis ; le nombre s'en est élevé à 6,940 dont 2,937 imposés, et 4,003 non imposés.

Viennent ensuite :

	Assujettis	Imposés	Non imp.
Nord.....	4.484	2.547	2.387
Gironde.....	2.045	1.594	454
Pas-de-Calais.....	2.039	1.018	1.021
Loire.....	1.906	1.274	635
Ille-et-Vilaine.....	1.948	1.195	753
Loire-Inf.....	1.558	1.143	445
Rhône.....	1.693	1.217	476

Les départements qui ont eu le moins d'assujettis sont :

	Assujettis	Imposés	Non imp.
Belfort.....	186	103	22
Basses-Alpes.....	266	245	21
Hautes-Alpes.....	370	298	72

Le Rendement des Impôts

L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects ainsi que des monopoles de l'Etat pendant le mois d'avril 1892.

Les résultats accusent une plus-value de 4,413,200 francs par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 1,729,500 francs par rapport à la période correspondante de 1891.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a plus-value : sur l'enregistrement, 2,638,000 francs ; les contributions indirectes, 998,400 ; les sucres 8,584,000 ; les contributions indirectes (monopoles), 814,000 ; les postes 548,400.

Les moins-values portent sur : le timbre, 580,500 ; l'impôt de 4 0/0 sur les valeurs mobilières, 606,000 ; les douanes, 2,309,000 ; les sels, 37,000 ; les télégraphes, 5,000.

Par rapport au mois d'avril 1891, il y a augmentation sur : l'enregistrement, 3,298,500, les sucres, 2,398,000 ; les contributions (monopoles), 935,000.

Il y a diminution sur : le timbre, 780,000 ; l'impôt de 4 0/0 sur les valeurs mobilières, 1,492,500 ; les douanes, 1,161,000 ; les contributions indirectes, 800,000 ; les sels, 257,000 ; les postes, 291,000 ; les télégraphes, 120,200.

Mouvement Ouvrier

Les marchands des quatre-saisons

Le syndicat des marchands des quatre-saisons a tenu hier soir une réunion, présidée par le citoyen Berjot, assisté des citoyens Gruel et Gambier, avec le citoyen Mailles comme secrétaire.

L'assemblée a manifesté l'intention de former une réelle coopération d'achat et de distribution au prix de revient ; la chose est d'autant plus facile que le marchand des quatre-saisons paie toujours comptant.

Grève des plombiers-zingueurs

A la suite d'un différend entre les ouvriers plombiers-couvreurs-zingueurs et la société l'Eclairage moderne, une grève a été décidée. La chambre syndicale a fait proposer à la société de soumettre la question à un arbitrage composé de délégués de la chambre syndicale et des ouvriers de la chambre syndicale du bronze réunis sous la présidence de la chambre consultative des sociétés de production. La société de l'Eclairage moderne ayant refusé cet arbitrage, la grève continue.

Une autre grève de mineurs

Londres. — Les mineurs d'Alfreton et des charbonnages de Birley ont décidé de se mettre en grève à partir de samedi, jour de paye de la quinzaine.

Les mineurs de Durham ont une entrevue avec leurs patrons demain vendredi.

En attendant, les patrons ont demandé des troupes à la métropole pour maintenir l'ordre.

Les Trois-Huit

Une députation des *Trades' Union* et des autres organisations ouvrières de Londres, déléguée pour porter au gouvernement la question de la réduction de la journée de travail à huit heures, a été reçue hier, au Foreign Office, par lord Salisbury et par M. Balfour, premier lord de la Trésorerie.

« Les ouvriers doivent prendre garde, leur répondit lord Salisbury, de ne pas provoquer l'adoption de conditions de travail qui pourraient entraîner le capital hors du pays. »

M. Balfour a parlé ensuite à la députation et lui a dit que le parlementarisme était un moyen bien mal choisi si le but poursuivi par les ouvriers. — S.

CAUSERIE

Grand-père, je t'en prie... encore une... et l'enfant sur mes genoux grimpa. Que veux-tu mignonne ?

Ce que je veux, c'est une histoire, un conte de veillée, tu sais, comme tu m'endors avec...

Tiens, pour te faire voir que je suis sage, que je me souviens je vais te dire la dernière, celle que tu m'as recommandé de réciter tout bas quand maman me met au lit :

O Père, qu'adora mon père
Toi qu'on ne nomme qu'à genoux
Toi, dont le nom terrible et doux
Fais courber le front de ma mère...

Je te le dirai toute si tu veux, mais j'aime mieux l'écouter ; parle, grand-père, tes bons yeux si doux disent oui et ta bouche reste muette, as-tu du chagrin ? et ses mains d'enfant serrant mon cou halé m'obligeaient de parler.

C'était ainsi, chaque soir, esclave des petits le grand-père narrait ou chantait quelque mélodie à endormir un escadron, l'enfant était heureuse, je me demande lequel l'était le plus des deux, pourtant,

Jeune minois auprès de barbe grise
Semblait l'hiver à côté du printemps

Pour aujourd'hui, amie je n'ai rien... « Eh bien, alors apprends-moi à écrire comme toi, tu verras comme je suis méchante, et son doigt piqué sur son « bout de nez semblait indiquer bien des « choses, je grondai comme toi ce sera « drôle, dis, une fillette faisant la leçon « à tes barbons. »

J'ai dit, oui, dimanche prochain son premier article paraîtra, grand-père n'aura pas droit de lire, ce sera une attrape atrayante et chaque fois, mignonne, qu'il en vaudra la peine, ton ouvrage sera signé d'un baiser.

MELCHIOR.

CHRONIQUE LOCALE

Mairie de Roanne. — Le Maire de la ville de Roanne, informe les contribuables que le rôle des taxes à percevoir sur les propriétaires de chiens pour l'année 1892, est entre les mains de M. Cartier, receveur municipal, rue de Cadore, 20, chargé d'en opérer le recouvrement, et que c'est à partir de ce jour, 15 mai 1892, que court le délai de trois mois, accordé pour la présentation des demandes en décharge ou réduction.

Aux vieillards. — Plusieurs des malheureux vieillards nous demandent si le changement de municipalité n'amènera pas la suppression de leur petite rente de 15 fr.

Quel que soit le caractère du nouveau conseil, les cent vieillards qui ont été acceptés par la commission chargée de cette répartition recevront 15 fr. par mois jusqu'au 31 décembre 1892.

La nouvelle municipalité. — Nous avons appris que les membres du Conseil municipal se sont réunis jeudi en séance privée pour choisir les membres de la nouvelle municipalité. Voici quel serait le choix fait : MM. Puy, comme maire ; Fortier-Beaulieu, 1^{er} adjoint et Pin, 2^e adjoint.

Nous voyons avec plaisir que l'on s'est décidé à avoir dans le principal des services administratifs, un ouvrier représentant les travailleurs. C'est M. Pin, ancien employé au chemin-de-fer.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal est convoqué en session ordinaire pour dimanche prochain, 15 mai à 10 heures du matin au lieu ordinaire des séances, en l'Hôtel-de-Ville.

ORDRE DU JOUR :

Installation du nouveau Conseil municipal.
Nomination du Maire et des adjoints.
Avis sur le maintien dans leurs foyers des soutiens de famille des classes précédentes.

Bourse du Travail. — Bureau de placement absolument gratuit pour les deux sexes. — Les offres et demandes d'emploi sont reçues au Secrétariat de la Bourse, tous les jours fériés de 10 heures du matin à 2 heures du soir, et de 4 heures à 8 heures du soir, les dimanches de 10 heures à midi.

Le Secrétaire général,
Edouard MAYEUX.

Bureau de Bienfaisance. — Quête faite au banquet de la classe 1862, pour les pauvres. 30.10
Lévee du tronc de la salle de mariage 73 fr. 85.

Versé au bureau de bienfaisance par M. le Commissaire central, droits des pauvres, 197 fr.

Société Philharmonique de Roanne. Voici le Programme de la soirée musicale qui sera donnée samedi 14 mai 1892, à 8 h. 1/2 du soir, au grand théâtre sous la direction de M. Alexandre Luigini, officier d'académie, avec le gracieux concours de : Madame Theuriot, professeur de chant à Lyon, M. Bertoglio, violoniste, professeur au conservatoire de St-Etienne.

PREMIÈRE PARTIE.

1. Marche Nuptiale, par la Société Philharmonique (Lentz) ;
2. Robert Bruce, par M. Berne (G. Rossini) ;
3. Faust, Fantaisie pour violon, arrangée par Sarrasate, (Gounod) par M. Bertoglio.
4. Sigurd, strophes d'Uta, par Madame Theuriot (Reyer).
5. Entre deux chaises, Monologue à trois meubles (G. Naudud) ; Personnage : Legris, avocat. — par M. Victor Jotillon.
6. A. Andante et Valse, de Menuet de la Symphonie de la Reine. (Haydn) par la Société Philharmonique.

DEUXIÈME PARTIE.

1. Ouverture de Zampa, par la Société Philharmonique (Herold).
 2. Trio de Guillaume Tell, par MM. Pinet, Berne et Rebillard (Rossini).
 3. A. Strophes de Jean de Nivelle. (Léo Delibes) ; B. Le Seren de Bobé, (Boissières), par Madame Theuriot.
 4. Concerto (mi mineur), pour violon, par M. Bertoglio (Mendelssohn).
 5. La première Pipe, Chansonnette comique par M. A. Simonet (E. Lhuillier).
 6. L'Esclave, par Madame Theuriot (Lalo).
- .. « Les jolies Viennoises, Valse, par la Société Philharmonique (C. M. Zieker).
Entre chaque partie, il y aura dix minutes d'entracte. — Les portes ne s'ouvriront qu'à 8 heures précises.

Les places pourront être retenues à l'avance, non chez M. Rebillard, Trésorier de la Société, mais chez le concierge du Théâtre, à partir du vendredi 13 Mai, à 1 heure 1/2 du soir.
Prix de la location : 25 centimes.

Société de Tir du 104^e Territorial. — Les membres du conseil d'administration ont l'honneur d'informer MM. les Sociétaires que l'inauguration des tirs de l'année 1892, aura lieu le dimanche 22 mai, au champ de tir de la garnison, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel Brouillet, commandant le 104^e territorial et président d'honneur de la Société.

Les séances se continueront ensuite tous les dimanches, sans interruption, sauf le cas d'absence du régiment de la garnison. Le tir aura lieu, le matin de 7 h. et demie à midi, le soir, de 2 à 5 heures.

Bien que ces réunions soient facultatives, le lieutenant-colonel engage tous les militaires du régiment en résidence à Roanne et dans les communes voisines à prendre part au tir. Les tireurs devront être porteurs de leur livret, s'ils ont à se servir des voies ferrées, ils recevront un bulletin individuel d'invitation. Munis de ce bulletin, ils paieront place entière au départ ; le retour sera gratuit.
Chaque tireur a droit à une allocation annuelle et gratuite de 30 cartouches à balle.

Afin d'encourager les tireurs et de développer leurs aptitudes au tir, la commission a fixé le prix des séries supplémentaires à 0,30 cent.

MM. les officiers et membres honoraires ont le droit de tirer au revolver. Le prix de la série de 6 cartouches est fixé à 0,50 cent. Le tir s'exécutera à 200 mètres pour le fusil et à 15 mètres pour le revolver.

Deux cibles seront réservées à la société de gymnastique les Enfants de la Loire, de 7 heures et demie à 8 heures et demie. Les tireurs sont prévenus qu'il sera décerné à la fin de l'année des prix d'honneur à ceux qui auront obtenu le plus grand nombre de points.

Les sociétaires sont informés qu'un grand concours national de tir est ouvert à Paris, du 5 au 19 juin. La Société y enverra deux délégations composées chacune de trois délégués. Les frais de chemin de fer de ces délégués seront payés par le comité d'organisation.

Ceux qui voudront prendre part à ce concours pour leur compte personnel voyageront au quart de place.

Le comité d'organisation à Paris, s'est assuré un certain nombre d'hôtels qui ne prendront que 5 fr. par jour, pour le logement et la nourriture.

Les délégués et les sociétaires qui voudront prendre part au concours seront libres de partir et de rentrer individuellement, comme ils l'entendront. Ils ont la faculté de rester à Paris le nombre de jours qu'il leur plaira du 5 au 19 juin. Des instructions de détail leur seront données en temps voulu.

Les délégués seront choisis parmi les sociétaires qui auront fait les meilleures séries aux deux séances des 22 et 29 mai.

Le conseil d'administration prie MM. les lauréats de 1891, qui n'ont pas encore reçu leur diplôme, de vouloir bien en faire la demande à M. Ardaine, secrétaire de la Société, rue du Collège, 14, ou au champ de tir.

Association des artistes roannais. — Grande salle de Versé. — Samedi 14 mai 1892, avant-dernière représentation de : Le Fou par amour, grand drame en 5 actes et 7 tableaux de MM. Anjoet Bourgeois et A. d'Ennery.

Caisse d'Epargne de Roanne. — Opérations du 6 au 10 Mai 1892.
171 Versements..... 62.808 65
64 Remboursements..... 18.967 46
Nouveaux : 41 Comptes soldés : 15

Chronique judiciaire

Conseillers municipaux. — Maires. — Attributions judiciaires. — Règlement de voirie. — Police municipale. — Essai sur les lois de la population.

Les élections municipales qui viennent d'avoir lieu dans toute la France ont créé pour un grand nombre des nouveaux élus, à quel que opinion qu'ils appartiennent, des droits et des devoirs qu'ils ignorent pour la plupart.

Nous n'entendons pas dans cette chronique entreprendre l'énumération aussi

longue que forcément incomplète de ces droits et de ces devoirs. Nous ne pouvons que renvoyer les nouveaux conseillers à l'excellent ouvrage que vient de faire paraître M. A. Maugras, qui passe en revue tout ce qui traite de la législation et de l'administration communales, du rôle de tous les employés, agents ou fonctionnaires communaux et municipaux et enfin des attributions du maire comme officier de l'état civil, comme agent du gouvernement et comme officier de police judiciaire (1).

Nous nous arrêtons un instant au rôle de maire comme officier de police judiciaire. Cet examen pouvant rentrer dans le fond de notre chronique judiciaire.

Nos lecteurs pourront se rendre compte des droits du maire sur leurs personnes et sur leurs biens.

C'est surtout en matière de flagrant délit que l'intervention du magistrat municipal est souvent nécessaire. Il doit, en cas d'empêchement ou d'éloignement du procureur de la République, procéder à une enquête immédiate.

Le maire est même autorisé, par la nature du crime ou du délit, à faire une perquisition au domicile du prévenu et à saisir tous les papiers ou objets qu'il croira utiles à la manifestation de la vérité.

Dans le cas de flagrant délit, lorsque le fait sera de nature à entraîner une peine afflictive ou infamante, le maire pourra même faire saisir les prévenus présents contre lesquels il existerait des indices graves.

A moins qu'on ne l'appelle, le maire ne peut pénétrer dans les maisons particulières qu'entre quatre heures du matin et neuf heures du soir, du 1^{er} avril au 1^{er} septembre, et entre six heures du matin et six heures du soir, du 1^{er} octobre au 31 mars.

Toutefois, il peut entrer à toute heure s'il s'agit d'un cabaret, lieu de débauche ou d'un tripot, dans lequel on donnerait à jouer.

On ne saurait trop recommander aux magistrats municipaux de veiller à la stricte observation de la loi du 23 janvier 1873 sur l'ivresse publique, qui, malheureusement, tend de plus en plus à tomber en désuétude.

La mendicité est défendue dans toute la France, sauf dans les départements où il n'y a pas de dépôt de mendicité, et encore à la condition d'être absolument invalide.

Les magistrats municipaux doivent faire exercer la plus active surveillance sur les vagabonds qui parcourent les communes et constituent un danger permanent pour la sûreté des personnes et des propriétés.

La police de la voirie fait en général dans les villes l'objet d'un règlement spécial, désigné sous le nom de règlement de voirie. Ce règlement comprend les mesures nécessaires pour la sûreté, la liberté et la commodité de la circulation dans les rues et places, notamment les travaux sur la voie publique les fouilles et tranchées, conduites d'eau et de gaz, égouts, pavage, entretien des rues, trottoirs, les constructions, les réparations et démolitions, le chargement et déchargement des voitures, les dépôts et projections sur la voie publique, les boulevards, promenades, plantations, la dégradation ou la destruction des barrières, etc.

Nous ajouterons, pour terminer, le conseil suivant, que nous empruntons encore à l'Avocat des Communes.

Lorsque le maire ou l'adjoint de la commune chef-lieu de canton est chargé de requérir l'application de la loi, il arrive le plus souvent qu'il reste muet et comme indifférent aux choses de l'audience.

Son devoir cependant est d'intervenir dans la distribution de la justice ; d'autant plus qu'il arrive assez fréquemment que les procès-verbaux constatant les contraventions sont rédigés par des agents haineux et vindicatifs. Il pourrait arriver aussi que le juge de police eût trop de confiance dans ces procès-verbaux, car il ne connaît pas aussi bien que les magistrats municipaux les officiers rédacteurs de ces actes.

Le maire doit donc savoir que le juge ne peut se saisir lui-même, c'est-à-dire qu'il ne peut statuer sur une contravention relevée dans un procès-verbal, que si le maire ou l'adjoint requiert l'application de la peine. S'il reste muet, le juge interprète son silence comme un acquiescement à ce qui se passe, comme un réquisitoire; il doit donc déclarer formellement, quand sa conscience le lui suggère qu'il ne donne pas suite à l'affaire et éviter par suite le prononcé d'une condamnation injustifiée et imméritée.

La question de la population et de la dépopulation des nations civilisées est depuis quelque temps assez sérieusement agitée, pour que nous nous arrêtions un instant aux conséquences produites par le célibat.

Dans son *Essai sur les lois de la population*, M. Charles Bertheau, après avoir passé en revue les différentes causes religieuses, politiques, naturelles ou permanentes qui nuisent ou sont utiles à la po-

pulation, montre les inconvénients et les dangers du célibat.

Il constate aussi le développement considérable qu'ont acquis depuis trente ans les naissances illégitimes.

La suppression de l'article 340 qui interdit la recherche de la paternité s'impose incontestablement au point de vue de l'amélioration de la morale publique, à moins que, par un argument *a contrario*, on ne prive pas les enfants naturels des droits qu'ils auraient, s'ils étaient légitimes.

Nul article du code civil n'a servi de thème à des discussions plus passionnées que cet article qui interdit en principe la recherche de la paternité et ne l'admet exceptionnellement que contre le ravisseur, dans le cas où l'époque de l'enlèvement se rapporte à celui de la conception.

On ne peut pas le nier, toutefois : quelles que soient les difficultés qui accompagnent la preuve d'une paternité naturelle, certaine, on doit reconnaître que l'article 340 a pour conséquences de reléguer l'enfant naturel au rang des parias de la société et de le condamner systématiquement à la misère, au vice, à une mort prématurée.

Nous ne pouvons nous étendre plus longuement sur l'excellent ouvrage de M. Bertheau ; il nous suffira pour terminer de citer le passage suivant dans lequel l'auteur montre toutes ses sympathies pour la vie rurale :

« Les peuples civilisés trouveront, dit-il, la voie du salut, en même temps que le moyen d'accroître leur population, s'ils parviennent à enrayer l'émigration rurale qui, depuis la création des chemins de fer, a pris partout des proportions inquiétantes. Mais, pour revenir à la campagne, propriétaires, fermiers et valets de ferme, il faut leur assurer des avantages sérieux, il faut supprimer les impôts qui grèvent la terre, source de toute richesse, et protéger les produits de l'agriculture qui, dans presque toutes les nations européennes, constitue la première des industries. »

Louis ERRE.

RÉSULTATS DES Elections de Dimanche A ROANNE

(2^e Tour)

CANDIDAT	SECTION DE L'Hôtel-de-Ville		SECTION du Tribunal		Totaux
	Est	Ouest	Est	Ouest	
INSCRITS.....	1857	1611	2392	1413	7273
VOTANTS.....	1274	1068	1546	1004	4892

Liste Républicaine					
Fortier - Beau-lieu Edouard.....	925	494	4240	582	3208
Nourrisson J.....	926	486	4214	580	3203
Dauvergne.....	940	495	4216	587	3238
Destre.....	937	504	4218	595	3254
Puy.....	932	492	4216	578	3218
Housset.....	937	492	4224	585	3238
Roche.....	936	494	4215	579	3224
Bertrand.....	928	494	4213	574	3209
Desbenoit C.....	938	505	4219	582	3244
Ducreux Joannes.....	933	493	4209	577	3214
Périer.....	912	488	4162	571	3133
Clavier.....	905	485	4183	575	3148
Champromis.....	933	496	4216	580	3225
Guéry.....	893	489	4199	571	3152
Perrier.....	924	481	4205	572	3182
Donjon.....	927	492	4215	579	3213
Trichard.....	934	500	4212	580	3226
Balouzet P.....	933	493	4206	576	3208
Bonnabaud.....	929	492	4197	576	3194
Pin.....	933	494	4207	583	3217
Plantard.....	917	486	4196	577	3176
Gaume.....	926	482	4196	577	3176
Dauvergne.....	934	488	4206	577	3205
Blanchardon.....	937	492	4205	583	3217
Depeaux père.....	924	492	4204	568	3188
Brunet-Larue.....	919	487	4202	579	3187
Grénoillet.....	918	491	4192	574	3175

Liste Socialiste.					
Butty J.-B.....	318	545	294	394	4554
Aulas Louis.....	322	564	298	421	4605
Fouilland.....	315	555	294	403	4567
Lay Claude.....	320	552	292	405	4574
Garnier Pierre.....	313	555	292	401	4555
Fayard J.-M.....	309	555	292	405	4568
Genette Jean.....	310	554	289	404	4554
Déporte J.-B.....	310	554	289	402	4552
Tourey A.-H.....	312	563	294	406	4572
Besacier N.....	311	558	292	399	4560
Mayeux Edouard.....	308	557	291	399	4555
Parraud J.....	314	557	290	403	4561
Recorbet Claude.....	315	557	291	403	4566
Brunel J.-B.....	312	557	290	400	4559
Arhaud F.....	314	552	289	394	4549
Magnin Claude.....	310	549	289	402	4550
Brosselard L.....	311	551	289	404	4555
Augagne C.....	313	554	286	401	4554
Buttet Benoît.....	313	557	289	397	4556
Chaput J.-M.....	313	556	291	402	4562
Calandry Jean.....	312	551	289	386	4538
Odin.....	315	554	291	401	4561
Laetour M.....	312	555	290	401	4558
Déroumel M.....	314	559	290	406	4569
Berge A.....	307	552	288	396	4543
Redon Antoine.....	315	560	286	403	4564

Les Remèdes contre la Cochylys (ver rouge, ver de la fleur, ver du raisin)

La Cochylys ayant causé aux dernières récoltes de nombreux dommages, nous croyons bien faire en résumant, pour nos lecteurs, le travail dont M. Vermorel a donné communication à la session de la Société des Agriculteurs de France en 1892. C'est le résumé de trois ans d'expériences, faites par lui, à la Station Viticole de Villefranche, contre ce terrible ennemi de nos vignobles.

«.... Parmi les nombreux remèdes essayés, ceux qui nous ont paru les meilleurs et les plus recommandables sont : 1^o l'échaudage ou l'écorçage, contre la chrysalide d'hiver ; 2^o la poudre de pyréthre, contre les larves de la fleur et du raisin ; 3^o les sulfatages, pour retarder la pourriture. »

CONTRE LES CHRYSALIDES (CONCONS)

« Echaudage. — L'échaudage des souches, remède souverain contre la pyrale, peut être avantageusement employé contre la Cochylys, mais celle-ci, passant l'hiver à l'état de chrysalide, offre une résistance bien plus grande à l'agent destructeur. Aussi faut-il veiller avec un soin extrême à la conduite de la chaudière et ne verser que de l'eau très chaude. On se trouve bien d'ajouter à l'eau 5 à 10 0/0 de carbonate de potasse (ou des cristaux de soude, à défaut de ce produit). On élève ainsi la température et cette lessive pénètre mieux l'insecte. L'emploi de cafetières à doubles parois isolantes est à recommander. Il faut aussi arroser les souches de bas en haut, de façon que l'eau arrive chaude derrière les écorces et ne trouve pas cet endroit occupé par de l'eau froide ayant coulé du haut. »

« C'est après la taille qu'on opère l'échaudage. Si on pouvait le faire plus tôt, c'est-à-dire aussitôt que les sarments sont aoûtés, au moment où les chenilles sont encore dans la période de transformation, et, partant, plus sensibles à l'action destructive de l'eau bouillante, le résultat serait meilleur. »

« Ecorçage. — A défaut d'échaudage, l'écorçage ou décortiquage est un bon moyen de détruire les chrysalides. A l'aide de divers décortiqueurs comme le gant Sabat, le décortiqueur à griffes, les brosses en fil d'acier, on enlève les vieilles écorces qui servent d'abris aux chrysalides et celles-ci sont recueillies, avec les écorces, sur un grand entonnoir échanuré placé au pied de la souche, mises en sac et brûlées. »

« Echalas. — Quant aux chrysalides nombreuses, logées dans les échalas, on se débarrasse de la plus grande partie en faisant tremper ceux-ci 24 heures dans une solution de sulfate de cuivre à 5 0/0. »

CONTRE LES LARVES (VER DE LA FLEUR, VER DU RAISIN)

« Contre les larves de la Cochylys, c'est avec l'infusion de pyréthre préconisée par le D^r Jean Dufour qu'on obtient le meilleur résultat. Nous avons seulement augmenté un peu la dose et nous préparons cette solution de la façon suivante : 3 kil de savon mou sont dissous dans 10 litres d'eau chaude, on ajoute un kil. 500 gr. de poudre de pyréthre pure, après brassage, on mélange le tout dans 90 litres d'eau froide. »

« Cette solution peu coûteuse est appliquée au moyen d'un pulvérisateur, une première fois sur les grappes, au commencement de la fleur, et une seconde fois, plus tard, sur les raisins, dès qu'ils ont atteint la grosseur d'un petit pois. »

« Si l'invasion a été très faible on peut se dispenser de cette seconde application. »

CONTRE LA POURRITURE

« Sulfatage du raisin. — Par contre, si l'invasion a été forte il sera bon de pratiquer le sulfatage spécial du raisin à la bouillie ou au verdet, non pas, comme quelques-uns le pensent, que les sels de cuivre détruisent l'insecte, mais ils ont pour effet de retarder la propagation de la pourriture du raisin, et ceci a une importance considérable, car tous les viticulteurs ont observé avec quelle rapidité la pourriture des grains piqués se transmet aux raisins qui sont autour, surtout les années humides. »

« L'ensemble du coût de ces opérations et la main d'œuvre ne dépasse pas ce qu'il est pratiquement possible de faire pour sauver avec large bénéfice le quart, le tiers, ou la moitié de sa récolte que la Cochylys emporte bien souvent. »

LA

Réforme Générale de l'impôt

PAR

M. MAUJAN, député.

Proposition de loi ayant pour objet la réforme générale de l'impôt

(SUITE)

2^o Produits du timbre.

Il eût été très désirable de pouvoir supprimer en entier l'impôt du timbre dont le moindre des défauts est d'être une taxe incommode ; toutefois, en présence du produit considérable qu'il fournit au Trésor, nous avons dû nous borner à proposer l'abolition des timbres spéciaux qui constituent une entrave aux opérations commerciales.

Nous avons donc conservé le timbre de dimension, celui des connaissements et des affiches, le timbre extraordinaire sur les actions et obligations des gouvernements étrangers, celui des effets non sujets aux décimes, etc.

Il deviendra peut-être possible, par suite de l'adoption des propositions que

nous soumettons à la Chambre, d'aller plus loin dans cette voie ; dans tous les cas, rien ne s'opposera à une nouvelle répartition de l'impôt et à la transformation d'un droit souvent disproportionné en un impôt proportionnel ou gradué ; mais pour ne pas éprouver de mécompte, nous ferons état de toutes les recettes prévues au budget de 1891 au sujet de ces divers articles.

3^o Produit des douanes.

Nous n'avons pas voulu escompter au delà des prévisions même du Gouvernement le produit des nouveaux tarifs douaniers ; la discussion qui se poursuit en ce moment devant le Parlement entrainera peut-être des résultats plus profitables au budget que ceux dont nous croyons devoir faire état ; s'il en était ainsi, on pourrait appliquer les excédents à des dégrèvements qui modifieraient notre proposition dans une assez faible mesure pour que nous n'ayons pas à nous en préoccuper. Nous nous bornerons donc à augmenter de 38 millions de francs le chiffre porté au budget de 1891 et à porter de ce chef au chapitre des recettes une somme totale de 423 millions, en y comprenant l'Algérie.

4^o Produit des contributions indirectes et des contributions diverses

Le projet comprenant la suppression des droits sur les boissons, nous n'avons conservé sous cette rubrique que les droits de garantie des matières d'or et d'argent, les droits de dénaturation de toute sorte, et celles qui constituent un impôt sur des objets de luxe, comme les droits sur les cartes à jouer.

Quant aux sucres, il n'a été fait état que des produits de l'entrée des sucres coloniaux et des sucres étrangers.

3. — Produits de monopoles et exploitations industrielles de l'Etat.

Le produit de la vente des tabacs, qui constitue, comme on l'a dit, un impôt volontaire, a été conservé ; il en est de même de celui de la vente de la poudre à feu. On a fait toutefois, à l'occasion de cette dernière, l'observation qu'il conviendrait d'accorder une immunité particulière aux explosifs employés dans les mines.

Quant aux allumettes chimiques, qui constituent des matières de première nécessité, nous avons cru qu'il était nécessaire de rétablir la liberté de leur fabrication et de leur vente. La fraude est d'ailleurs si facile, que les prescriptions de la loi sont vaines et que les résultats restent quoi qu'on fasse, au dessous des prévisions.

Dans ces conditions, il est préférable de rendre à l'industrie privée une fabrication qui fait l'objet d'un important commerce de détail, et qui, pour les grandes mines, fournit un élément considérable à l'exportation.

Produits des postes et télégraphes

On a fait remarquer que l'exploitation des postes et des télégraphes constitue une véritable industrie qui procure à l'Etat des bénéfices certains.

Des raisons de toute nature, d'uniformité, de sécurité publique, etc., rendent absolument nécessaire la conservation de ce monopole ; nous proposons donc de conserver les produits de cette exploitation ; mais il paraîtrait légitime d'affecter à l'amélioration des services les excédents de recettes qui se produiront dans l'exercice.

Nous en dirions autant des produits de l'exploitation des chemins de fer de l'Etat si, par une meilleure gestion, on arrivait à en retirer un bénéfice sérieux.

Produits de diverses exploitations

Ces produits se composent des excédents de recettes sur les dépenses de la fabrication des monnaies, médailles et sur celles de l'imprimerie nationale, des bénéfices sur l'exploitation des chemins de fer de l'Etat, du câble du Tonkin, etc. Il ne peut y avoir aucun inconvénient à maintenir ces prévisions qui s'élèvent pour le budget de 1891 à 10 millions environ.

4. — Produits et revenus du domaine de l'Etat.

Ces revenus constituent la partie la plus légitime et la mieux acquise des ressources publiques ; il n'y a donc qu'à les conserver, en émettant le vœu qu'une meilleure gestion vienne en augmenter l'importance.

Il resterait à s'occuper des produits divers, des ressources exceptionnelles et des recettes d'ordre ; mais il paraît inutile d'entrer dans l'examen détaillé des articles qui figurent au budget sous ces diverses dénominations. Ce sont pour la plupart des produits provenant de taxes de luxe, de la vente de certains documents publiés par le Gouvernement, ou bien ils constituent des créances acquises à l'Etat par suite d'opérations antérieures, ou enfin de simples expédients de comptabilité.

Dans ces conditions, nous proposons de nous en rapporter aux évaluations des précédents budgets, suivant la règle que nous avons adoptée pour tous les chapitres.

Impôts et taxes à supprimer.

Nous allons rechercher, dans la seconde partie de ce titre, quels sont les impôts qu'il convient de supprimer.

Cette étude qui sera faite, comme la précédente, en suivant l'ordre du budget, est destinée à mettre en lumière les vices du système actuel et à démontrer qu'il est impossible à une société démocratique de conserver plus longtemps une législation fiscale qui consacre d'aussi choquantes inégalités et d'aussi criantes injustices.

Il est facile de se rendre compte de l'importance de cette détermination ; c'est la clef, le fondement même de la réforme que nous proposons, c'est la raison d'être de notre projet ; on nous pardonnera d'y insister un peu longuement.

1^{er}. — Impôts directs

Les impôts directs sont ceux qui frappent nominativement les citoyens en raison des biens qu'ils possèdent. On est forcé de reconnaître qu'ils sont justes et légitimes dans leur principe ; aussi n'est-ce pas le principe que nous allons mettre en discussion, mais la base qui sert à régler leur fonctionnement.

Un premier défaut qui leur est depuis longtemps reproché, c'est d'être absolument fixes et de ne pas tenir compte des diverses fluctuations de la fortune, et, comme ce sont justement les impôts directs qui sont destinés à atteindre le revenu, il ne peut pas y avoir de plus grave défectuosité que cette fixité qui est si peu en rapport avec les variations des produits des diverses classes de biens.

Il est vrai qu'à côté de cet inconvénient qui ne touche que les contribuables, on a fait ressortir l'avantage que le Trésor retire de la certitude de leur recouvrement.

Mais, si on compare le rendement des impôts directs à celui des contributions indirectes, on est frappé de la disproportion qui existe entre la partie fixe et la fraction mobile du budget des recettes ; c'est cette dernière qui procure l'immense majorité des ressources, puisque, sur un budget de plus de 3 milliards, l'impôt direct ne produit pas plus de 430 millions ; il faut donc conclure que l'Etat n'est pas très intéressé à conserver les avantages que l'on prête à un impôt relativement aussi peu productif.

Au surplus, comme on le verra par la suite, nous ne demandons pas de supprimer les impôts directs, mais de les modifier en leur donnant pour base le revenu et en les proportionnant à la fois à la fortune changeante des contribuables et aux besoins du Trésor public ; de sorte que ce seront les impôts directs, ressources certaines et annuellement prévues, qui combleront les déficits qui pourraient résulter des mécomptes survenus dans le recouvrement des taxes indirectes.

Il existe d'ailleurs, comme on le sait, pour certaines catégories d'impôts directs, un mode de distribution fort critiqué, et qu'on a du abandonner l'année dernière pour la propriété bâtie : la répartition. Il ne nous appartient pas de redire tous les défauts des taxes de répartition et de leur opposer la simplicité des impôts de quotité et leur plus grande proportionnalité ; il suffira de faire observer que les modifications proposées font disparaître tous les impôts de répartition.

(A suivre).

BIBLIOGRAPHIE

Nous apprenons avec plaisir que *Le Courrier Artistique et Littéraire*, journal dirigé avec tant de succès par notre confrère, le critique d'art immérite, Jean Bertot vient d'être l'objet d'une importante modification.

Dans le but de rendre cet élégant recueil accessible aux plus modestes bourses, le prix de l'abonnement annuel est abaissé à 2 francs.

C'est une véritable révolution dans la presse artistique, et nous souhaitons le plus grand succès à cette revue désormais mensuelle, qui vient de s'attacher en qualité de secrétaire de la rédaction M. Charles Robine.

Les bureaux du *Courrier Artistique et Littéraire* sont transférés 31, rue Saint-Lazare à Paris.

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Pilules Suisses. Exigez le Timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons !

OUTILLAGE POUR AMATEURS et INDUSTRIELS
Fournitures pour le Découpage
FABRIQUE de TOURS et SCIENS-MÉCANIQUES
OUTILS DE TOUTES SORTES - BOITES D'OUTILS
TIERSOT, 84, rue de Valenciennes, 16, Paris
HORS CONCOURS 1889
Le Tarif-Album (250 pages, 600 grav.) franco contre 0'62

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom

TRIBUNAL DE COMMERCE

Liquidation judiciaire CORGER

MM. les créanciers du sieur Corger marchand de grains à Perreux, sont invités à se réunir le 24 mai prochain, à 10 heures du matin, au Tribunal de commerce...

Faillite BOUCHU

MM. les créanciers de la faillite du sieur Bouchu, bandagiste à Roanne, sont invités à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 20 mai 1892 à 10 heures du matin...

Roanne, le 14 mai 1892.

Le Greffier, J. GONINDARD.

NOTA. — Tout mandataire devra être muni d'une procuration enregistrée.

ETAT CIVIL DE ROANNE

Du 7 au 15 Mai 1892

Publications de mariages (5)

ENTRE :

M. Megnan Edouard-Louis, journaliste, à Roanne, rue de Clermont, 43, et Mlle Trocon Clotilde, tisseuse, à Roanne, rue des Lézards.

M. Aubignac Antoine, adjudant au 98^e de ligne, à Roanne, et Mlle Fontenelle Marie-Louise-Elisabeth, sans profession, à Roanne, place St-Etienne, 4.

M. Giroudon Louis, maréchal-ferrant, à Roanne, rue Nationale, 7, et Mlle Cretté Berthe, blanchisseuse, à Meulan (Seine-et-Oise).

M. Grosdenis Jean-Baptiste, menuisier, à Roanne, rue Jacquard, 7, veuf de Guillemet Marie-Virginie, et Mlle Préfol Claudine, lingère, à Roanne, rue Jacquard, 30.

M. Murard Etienne-Philibert, tisseur, à Roanne, rue Mulsant, 124, et Mlle Ronzier Claudine, tisseuse à Roanne, rue Berchoux, 4.

M. Bonnabaux Antoine-Marius, facteur rural, à Roanne, rue de Clermont, 53, veuf de Martin Benoîte-Claire, et Mlle Désiré Marie-Thérèse, domestique, à Roanne, rue Jacquard, 24.

M. Sorin Antoine, tisseur, à Roanne, rue du Creux-Granger, 16, et Mlle Denis Thérèse, tisseuse, à Roanne, rue St-Antoine, 30.

M. Merle Blaise, boucher, à Roanne, rue de la Berge, 44, et Mlle Petit Augustine-Elisa, cuisinière, à Paris, rue Beauplais, 14.

Mariages (5)

Basset Claude, 27 ans, jardinier, et Chambodu Marie, 18 ans.

Joannique Pierre-Marie, 37 ans, et Poullette Marie-Alexandrine, 28 ans, tisseuses. — Gouillardon Jean, 24 ans, et Chalton Marguerite, 24 ans, tisseuses. — Garrivier Michel, 28 ans, employé au chemin de fer, et Laville Anne-Marie, 23 ans, tisseuse. — Marvalin Antoine, 24 ans, peignier, et Jal Marie, 22 ans, tisseuse.

Naissances (12)

Du 8. — Rimaud Marie, fille de Denis, tanneur, et de Forêt Etienne. — Goutorbe Claudine, fille de François, tisseur, et de Friez Antoinette, cannetreuse. — Lanoiselet Augustine, fille de Jean-Marie, et de Prost Marie, marinière. — Un enfant naturel.

Du 9. — Quilnet Pierre, fils de Claude, chauffeur au chemin de fer, et de Mouillols Thérèse-Marie, tisseuse.

Du 10. — Durbize Jean-Armand, fils de Petrus-Joannès, chef cuisinier, et de Lacaze Antoinette, professeur de piano.

Du 11. — Duperron Marie-Joséphine, fille d'André, pareur, et de Beurier Joséphine, bobineuse. — Guillemet Marthe, fille d'Antoine, employé de commerce, et de Valois Claudine, modiste.

Du 12. — Perrier Eugène-Hilaire, fils de Jules-Joseph-Désiré, tapissier, et de Jalifier Louise-Félicie. — Décoré Henri, fils d'Antoine, et de Barret Victoire, boulangers. — Cartalas Jean-Antoine, fils de Etienne, voiturier, et de Chavanon Françoise.

Décès (7)

Du 8. — Suchet Ursule-Joséphine, 62 ans, tisseuse, veuve de Simond Antoine.

Du 9. — Un enfant présenté sans vie, de Charbonnier Jean-Marie, cultivateur, et de Joux Marie-Anne, tricoteuse.

Du 11. — Jonin Marguerite, 82 ans, rentière, veuve de Roux Antoine. — Bayon Pierre, 76 ans, rentier, veuf de Delorme Anne-Marie. — Meilheurat Etienne, 21 ans, épouse de Hervier Gilbert-Edmond, journaliste.

Du 12. — Fessy François, 47 ans, boucher, époux de Tantin Elisabeth. — Méré Marie-Claudine, 57 ans, rentière, veuve de Bardou Jean.

Sommaire de l'ECHO UNIVERSEL Du 30 avril 1892.

Le remède des vignes gelées. J.-F. AUDIBERT. — Agriculture et horticulture: La guerre aux insectes; moyen de préserver les jeunes semis de l'attaque des limaces; gorgure des poires. — Découvertes, recettes et innovations viticoles: la distillation chez soi. Les abus et les iniquités du P.-L.-M.: Histoire d'un procès. J.-F. AUDIBERT. — Echos de partout, Lutin. — Les calculaires ligneuses. — Causerie médicale: traitement des maladies psychiques. BIGNAUD. — Le lathyrus silvestri (suite). Du P.-L.-M.: Au bon fermier: La gomme des pêcheurs et des cerisiers. Le PÈRE FRANÇOIS. — Les salades toute l'année, (suite). J. FOUSSAT. — Quelques conseils: ciment pour tubes de verre et cuivre. — Nouvelles des vignobles et des gelées. — A nos aimables lectrices: vertus des feuilles de cassis, Vicomtesse de SAINT-PAUL. — Informations: le tarif douanier. — Renseignements viticoles. — Étude sur le plan de réforme des contributions directes (suite). BRASMI. La publicité, source de la fortune. — Semis naturel et semis à main d'homme. P. JOINEAUX. — Bulletin financier. — Revue commerciale de la semaine. — Pages choisies: Jean le Rond, Georges RÉONAL. — Revue des livres. — Petite correspondance.

Le n° 225 c.; Un an, 6 fr.; Etranger, 12 fr. Bureaux et Direction: 53, RUE DES MINIMES, 53 MARSEILLE

Les abonnements partent du 1^{er} janvier et du 1^{er} juillet. Les numéros parus depuis cette époque sont envoyés franco aux nouveaux abonnés. Ne serait-ce que pour le connaître, demandez un numéro-échantillon qui sera adressé contre 0.15.

ON DEMANDE pour nouvelle Société Mutuelle de Retraites, hautement patronnée, des agents généraux en province dans chaque arrondissement, 250 fr. par mois, fixe et remise sur affaires. Références et solvabilité exigées. Ecrire à M. le Directeur de la Société de Prévoyance, Paris, boîte 379.

APPAREIL SIMON

Nouvelle Méthode pour la guérison prompte et radicale des

CORS AUX PIEDS

Application facile — Résultat certain

Dépôt unique pour la Région

GROS ET DÉTAIL

Pharmacie BONJOUR

en face de l'Hôtel de Ville

Prix: la boîte de 6 Appareils: 1 fr. 25. Poste: 1 fr. 30

GRAND CAFÉ DE L'OPÉRA

Place de l'Hôtel-de-Ville

PRÈS LE THÉÂTRE

CHAMPROMIS

SUCCESSEUR

VIN de la COTE PREMIER CHOIX

Liqueurs de Marque

Les consommateurs sont assurés de trouver des consommations de premier choix.

Par Suite de Décès A VENDRE

Jolie Voiture de voyage neuve

ET PETITE AMÉRICAIN D'OCCASION

S'adresser à M. AMBROISE YVONNET.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée VOYAGES CIRCULAIRES

A Itinéraires fixes

Il est délivré, pendant toute l'année, à la gare de Paris-Lyon, ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires, des Bilets de voyages circulaires à itinéraires fixes, extrêmement variés, permettant de visiter en 1^{re} ou en 2^e classe, à des prix très réduits, les contrées les plus intéressantes de la France, notamment la Provence, les Pyrénées, l'Auvergne, le Dauphiné, la Savoie, etc. ainsi que l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Suisse, l'Autriche, la Bavière. Les plus amples renseignements sur les Voyages circulaires et d'excursion (prix, conditions, cartes et itinéraires), ainsi que sur les billets simples et d'aller et retour, cartes d'abonnement, relations internationales, etc., sont renfermés dans le LIVRET DES VOYAGES CIRCULAIRES édité par la Compagnie P.-L.-M. et mis en vente dans ses principales gares et bureaux de ville au prix de 0,30 centimes.

A Louer de suite

APPARTEMENT

composé de 4 pièces et 2 alcôves, au 3^e Prix: 400 francs.

Gaz dans les escaliers, eaux de la ville aussitôt l'installation du service.

S'adresser à l'Imprimerie Forézienne, Roanne.

HOTEL DU PETIT SAINT-JEAN

Repas pour Noces et Festins.

Service à la carte et à toute heure

J. AUGÉ

Rue Ste-Elisabeth, 77, ROANNE.

CAFÉ-RESTAURANT

RAMBERT

16, Rue de la Côte, 16

Chambres à coucher pour Voyageurs

TABLE D'HÔTE

Dîners à la carte et à prix fixe

CHOUROUTE AU JAMBON

ESCARGOTS DE BOURGOGNE

TOUS LES JOURS

PENSION BOURGEOISE

Service en Ville sur commande

Cabinet dentaire DE 1^{er} ORDRE RUE Ste-Elisabeth 76 ROANNE. DONNEUX, DENTISTE

Grand Établissement Hydrothérapique DE LA GARE 6, COURS DE LA RÉPUBLIQUE, 6

L'Administration a l'honneur de prévenir le public, que la salle de douches est chauffée par un calorifère, et la température de cette salle est toujours maintenue à 25°.

Les cabinets des bains sont aussi chauffés par calorifère, et la même température de 25° y est constante.

APERÇU DE QUELQUES PRIX:

Table with 2 columns: Service and Price. Douche: 0.75, Bain: 0.75, Bain sulfureux: 1.00, Douche locale de vapeur: 2.50, Bain de vapeur: 2.

REMISES SPÉCIALES AUX SOCIÉTÉS

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

EXCURSIONS EN ALGÉRIE ET EN TUNISIE A prix réduits

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec la Compagnie Générale Transatlantique, met à la disposition des voyageurs un grand nombre de combinaisons de voyages circulaires à itinéraires fixes, comportant des billets de 1^{re} et 2^e classe, à prix très réduits pour visiter l'Algérie et la Tunisie.

Parmi ces diverses combinaisons, les unes comprennent, en Algérie, soit des parcours entièrement côtiers (par bateaux), soit des parcours mixtes, côtiers et intérieurs (par bateaux et par chemins de fer), soit, enfin, des parcours entièrement intérieurs, s'effectuant par chemins de fer.

La presque totalité des lignes de chemins de fer algériennes et tunisiennes entrent dans la composition d'une partie de ces combinaisons.

Il convient de signaler plus particulièrement l'itinéraire 51 A, qui constitue un billet d'aller et retour entre Paris et un des ports quelconques de l'Algérie, dont les noms suivent: Alger, direct, Oran, direct, Philippeville, direct, Bône, direct ou par Ajaccio, Nemours, via Oran; Arzew et Mostaganem, via Oran; Dellys, via Alger; Bougie, via Alger; Philippeville, Djidjelli et Collo, via Philippeville; et la Calle, via Bône.

Les billets de cet itinéraire sont du prix de 300 fr. en 1^{re} classe et de 225 fr. en 2^e classe. Ils sont valables pendant 90 jours, avec faculté de prolongation et comprennent la nourriture à bord des paquebots, ainsi qu'une franchise de bagages de 30 kilos sur les chemins de fer et, sur les paquebots, de 100 kilos en 1^{re} cl. et de 60 kilos en 2^e cl.

Le parcours de Paris à Marseille ou inversement s'effectue soit par Dijon-Lyon, soit par Nevers-Lyon, soit enfin par Nevers-Nîmes, au gré des voyageurs.

Pour les conditions particulières attachées à ces billets, consulter le Livret des Voyages Circulaires édité par la Compagnie et mis en vente dans ses gares et bureaux de ville au prix de 0 fr. 30.

POSTICHES, PARFUMERIE

CHASSIN, Coiffeur

71, Rue Ste-Elisabeth, ROANNE

Abonnements au Mois et à l'Année M. CHASSIN se charge d'organiser un orchestre irréprochable à tous les points de vue, pour fêtes et bals publics ou privés. M. Chassin est, en outre, constamment à la disposition des corporations et des sociétés qui désirent organiser des fêtes. S'adresser à M. CHASSIN pour des Loges de Danse à domicile ou dans une salle spéciale. Une longue expérience lui permet de donner satisfaction à tous les désirs.

MACHINES A COUDRE & A TRICOTER

De tous Systèmes.

HURTU-HAUTIN, SINGER, HOWE,

VIGNERON, PREGOZ, BERTIER, REIMANN,

POLITTE.

A des prix défiant toute concurrence.

S'ADRESSER CHEZ

M. DRIFFORD

73, rue Ste-Elisabeth, Roanne.

Seule agence des véritables machines HURTU-HAUTIN, pour l'arrondissement de Roanne.

DÉCOUPAGE

A L'EMPORTE-PIÈCE

PRIX MODÉRÉS

MAISON

DOZANCE-JOURDIER

A LA BONNE NOURRICE

Friture Matelotte

LASSEIGNE

RESTAURATEUR

Rue du Rivage, Pont du Rensaison

Roanne. — Grande Imprimerie Forézienne.

Le Gérant: L. GOUTTENOIRE.

GRANDE IMPRIMERIE FORÉZIENNE. 6, COURS DE LA RÉPUBLIQUE, 6. Spécialité d'AFFICHES pour THÉÂTRES, CONCERTS, etc. Prospectus à bon marché dans les 24 heures. Les prospectus peuvent être pliés et mis sous bandes à l'adresse de tous les clients ou de toutes les professions pour le département ou pour toute la France. CATALOGUES & TOUS TRAVAUX DE PUBLICITÉ BANDES-ADRESSES à 2 francs le mille ÉCONOMIE DE 20 POUR CENT

Pour les Annonces, s'adresser à l'Imprimerie Forézienne, 6, Cours de la République. Vu par nous, Maire de Roanne, pour la légalisation de la signature de l'imprimeur apposée ci-contre. Le Gérant: L. GOUTTENOIRE. Roanne, le 1891